



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

LIGUE CÔTE D'AZUR DE TIR À L'ARC

ALPES MARITIMES – VAR



SIRET N°420 576 118 00038

NOTE INFORMATION CHAMPIONNATS REGIONAUX

Pour la saison 2014, il est mis en place une fusion des championnats ligues LPTA et LCAZ, ils deviennent championnats régionaux et concernent donc tous les archers de la PROVENCE et de la CÔTE D'AZUR.

Certains se feront en Provence d'autres en Côte d'Azur et si le principe est maintenu sur 2015 on inversera les ligues d'accueil.

Les capacités d'accueil des installations sportives qui recevront ces concours obligent à mettre en place le système des quotas. Il sera basé sur le classement national après trois (3) compétitions minimum dont deux (2) en PACA.

Les inscriptions seront bloquées quinze (15) jours avant la date de la compétition frais d'inscription payés.

Seules les tenues de club ou blanches seront tolérées.

Les quotas seront mis en ligne sur les sites ligues, comités départementaux lorsque le calendrier sera finalisé.

Guy Lambert

Responsable de la Commission Sportive